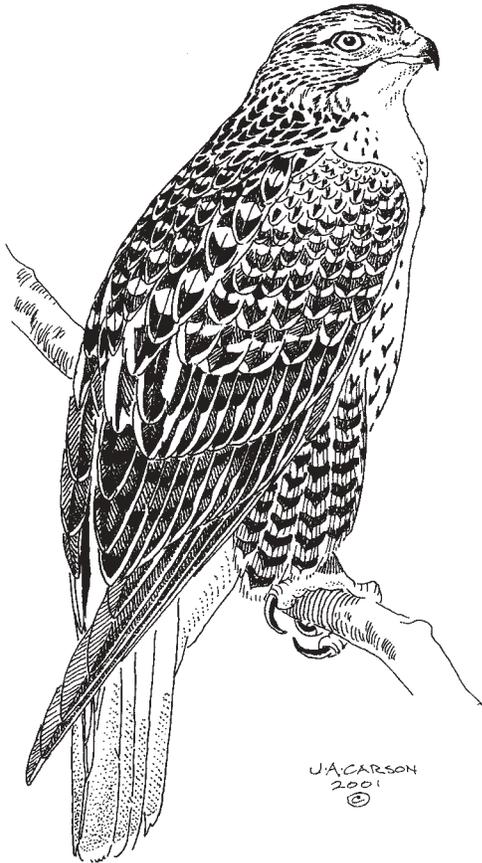


Menacée

Buse rouilleuse

Buteo regalis

Toute espèce anciennement indigène du Manitoba qui risque, si les facteurs qui la rendent vulnérable ne changent pas complètement, de devenir une espèce en voie de disparition ou en danger en raison de son faible nombre ou de son nombre décroissant de spécimens dans la province. Elle est déclarée « espèce menacée » par règlement en vertu de la *Loi sur les espèces en voie de disparition*.



La buse rouilleuse (*Buteo regalis*) est la plus grande des buses planeuses d'Amérique du Nord, avec une envergure pouvant atteindre 135 cm (53 pouces). Vue en vol, la buse rouilleuse a un dessous clair qui contraste avec le V sombre caractéristique formé par des taches brun rougeâtre sous les ailes et sur les pattes. Elle se distingue aussi par ses épaules brun rougeâtre et par une ouverture blanche sur le dessus des plumes primaires foncées.

La buse rouilleuse a deux genres de coloration. Les oiseaux foncés ont un corps entièrement brun chocolat, à l'exception de la queue et des primaires blanchâtres. Ces oiseaux foncés, qui représentent jusqu'à 15 p. 100 de la population dans certaines régions, constituent probablement moins de 1 p. 100 de la population au Manitoba.

Habitat

Les buses rouilleuses préfèrent les zones découvertes dominées par les herbes indigènes et parsemées d'arbres ou d'arbustes, où abondent les écureuils terrestres dont elles se nourrissent. Elles établissent généralement leur nid dans des arbres isolés ou d'autres structures en hauteur ou utilisent à l'occasion un nid surélevé édifié à même le sol. Cette espèce évite les zones cultivées à plus de 30 p. 100, les lieux susceptibles d'être perturbés ou les forêts-parcs comptant de nombreux arbres. Toutefois, on a observé au Manitoba quelques couples qui nichaient près de routes fréquentées, dans des zones éloignées de tout pré ou dans des bouquets d'arbres relativement grands.

Antécédents vitaux

Les buses rouilleuses arrivent à leurs aires de nidification estivales à la fin mars. D'habitude, les mâles y retournent en premier, généralement dans la zone même où ils ont été élevés. Les couples sont souvent formés des mêmes partenaires. Ceux qui parviennent à se reproduire ont tendance à utiliser le même nid d'une année sur l'autre, alors que les couples malchanceux choisissent souvent un autre nid sur leur territoire. Les deux adultes édifient le nid au moyen d'un grand nombre de racines et de morceaux de bois tapissés d'herbe morte, de gazon et de bouse de vache. Ces oiseaux n'hésitent pas à utiliser des structures de nidification artificielles consistant en un panier en treillis métallique rempli de morceaux de bois et placés dans de grands arbres. Au Manitoba, près des trois quarts des couples reproducteurs

observés depuis 1990 occupaient des nids artificiels.

La femelle pond à la fin du mois d'avril ou au début de mai de trois à cinq œufs qu'elle couve ensuite pendant 30 jours environ. Le mâle relaie la femelle sur le nid pendant l'incubation. Les oisillons demeurent dans le nid de six à huit semaines et continuent d'être alimentés par les adultes pendant plusieurs semaines après avoir appris à voler. Les oiseaux quittent leur aire estivale en septembre ou octobre. Les jeunes commencent à se reproduire vers l'âge de deux ou trois ans. Les adultes peuvent vivre pendant une vingtaine d'années dans la nature.

Les buses rouilleuses chassent pendant la journée et se nourrissent essentiellement d'écureuils terrestres et de chiens de prairie et, à l'occasion, de gaufres, de campagnols, de souris, de lapins, voire d'autres oiseaux. Les adultes sont fréquemment juchés et chassent à même le sol, en attendant immobiles, accroupis à l'entrée d'un terrier, la sortie de leur proie (p. ex., un écureuil terrestre) pour s'en saisir. Pour chasser, ils utilisent également comme perchoirs des arbres, des poteaux d'électricité et des lignes électriques.

Distribution

Les buses rouilleuses nichent dans l'ouest de l'Amérique du Nord, depuis les prairies canadiennes jusqu'au Nouveau-Mexique et au Texas. Au Canada, les buses rouilleuses sont communes dans le sud de l'Alberta et de la Saskatchewan. On les trouve rarement dans le sud de la Colombie-Britannique et elles se sont récemment rétablies dans le sud du Manitoba, en particulier dans le sud-ouest, jusqu'à Lenore, Brandon et Glenboro au nord et à l'est. On peut apercevoir des adultes non reproducteurs plus au nord, jusqu'à Saint-Lazare, et vers l'est, jusqu'au marais Oak Hammock. Les buses rouilleuses passent l'hiver dans le sud-ouest des États-Unis et au Mexique.

Situation

La chouette des terriers a été déclarée rare dans la province (S2) par le Centre de données sur la conservation du Manitoba. Même si le nombre de spécimens a diminué dans un grand nombre d'États et de provinces, cette espèce est considérée apparemment hors de danger (G4) dans son aire de répartition par NatureServe. Depuis le début du XX^e siècle, les populations en



Espèces à risque du Manitoba

Faits intéressants

Les buses rouilleuses n'ont pas été observées au Manitoba pendant environ 50 ans, jusqu'en 1983, année où un couple nicheur a été repéré près de Lyleton. En 1990, on comptait plus de 50 couples reproducteurs au Manitoba. Toutefois, une baisse du taux de réussite de la nidification liée à la diminution du nombre d'écureuils terrestres a récemment été constatée : seulement 37 couples reproducteurs ont été recensés en 2001.

Les nids sont rarement situés à plus de 15 mètres au-dessus du sol; on a toutefois observé un nid à près de 25 mètres de hauteur dans un grand arbre au sud-ouest du Manitoba.

Le stress de chaleur peut constituer un problème grave pour les oisillons dans le nid, lequel n'offre généralement aucune ombre naturelle pour les abriter du soleil. Pour protéger sa couvée, la femelle se tient souvent le dos au soleil, en déployant partiellement ses ailes au-dessus du nid.

Les buses rouilleuses et les buses pattues sont les seules espèces de buses dont les pattes sont couvertes de plumes jusqu'aux doigts.

Lorsqu'il élève sa couvée, un couple de buses rouilleuses consomme en moyenne 480 écureuils terrestres. Les deux adultes apportent de la nourriture au nid, mais seule la femelle alimente les oisillons.



Amérique du Nord ont diminué et ne représentent plus qu'un quart environ de leur nombre initial estimé. La perte d'habitat a réduit l'aire de répartition traditionnelle d'environ 50 p. 100. Les populations se sont stabilisées et ont même augmenté dans de nombreuses régions des prairies canadiennes au cours des 25 dernières années, mais le nombre d'oiseaux demeure bien inférieur à ce qu'il était dans le passé. La diminution se doit principalement à la perte et à la dégradation des prairies indigènes en raison de l'établissement humain, de l'expansion agricole et de la prospection des ressources. Les buses rouilleuses sont sensibles aux perturbations causées par les activités humaines. Les adultes abandonnent souvent leur nid, ainsi que leurs œufs ou leurs oisillons, s'ils sont perturbés pendant la saison de nidification. Parmi les autres menaces, mentionnons la destruction des nids liée aux phénomènes atmosphériques extrêmes et la prédation par les rats laveurs, les pies, les corbeaux ou les chouettes. La consommation d'écureuils terrestres empoisonnés peut également leur être fatale.

La buse rouilleuse a été déclarée menacée en 1994 par règlement en vertu de la *Loi sur les espèces en voie de disparition* du Manitoba. Elle a été inscrite dans la catégorie « espèce préoccupante » par le Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada (CSEMDC) et est protégée au niveau fédéral canadien par la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs*.

Gérance et rétablissement

La buse rouilleuse a été déclarée menacée au Canada en 1980. Une stratégie nationale de rétablissement a été approuvée en 1993. Elle visait à reconstituer et à préserver une population stable et viable dans toute l'aire de reproduction de

l'espèce. L'usage de nids artificiels par la majorité de la population du Manitoba a permis d'éloigner les couples des perturbations possibles. La solidité de ces nids s'est traduite par une diminution des pertes de couvées ou d'oisillons liées à des vents violents. Comme suite à l'augmentation de la population dans l'ensemble des prairies canadiennes, la buse rouilleuse a été déclassée au Canada en 1995, passant de « menacée » à « préoccupante ». Le Manitoba continue de considérer l'espèce menacée du fait qu'il existe moins de 40 couples reproducteurs dans la province et en raison de la diminution de la population constatée dans les années 90. L'optimisme est toutefois de mise, compte tenu de la surveillance permanente des populations reproductrices dans la province, de la protection assurée par les nids artificiels et des accords de conservation conclus pour protéger certaines aires de nidification vitales.

Participez au rétablissement

Si des buses rouilleuses nichent ou s'alimentent sur votre propriété, félicitations! Vos aptitudes en gestion des terres contribuent au soutien de l'un des animaux des prairies les plus rares au Manitoba. Veuillez communiquer avec Conservation Manitoba à l'un des numéros ci-dessous pour savoir comment augmenter le taux de réussite de la nidification de la buse rouilleuse, encourager son retour et améliorer vos terres au profit de cet animal et d'autres espèces animales et végétales indigènes du Manitoba. Vous pouvez par exemple préserver des prés ou des pâturages utilisés par les buses rouilleuses pour la chasse, éviter l'usage excessif de poisons qui tuent les écureuils terrestres (leur principale source de nourriture) et installer ou maintenir en état des nids artificiels. Il convient d'éviter l'activité humaine dans un rayon de 200 mètres des lieux de nidification actifs, en particulier de la mi-mars à la mi-juin, lorsque les oiseaux sont les plus vulnérables.

Conservation Manitoba Direction de la faune et de la protection des écosystèmes

C.P. 24, 200, Saulteaux Crescent
Winnipeg (Manitoba) R3J 3W3
(204) 945-7775

www.manitoba.ca/conservation/wildlife

Bureau régional de Conservation Manitoba
Région de l'ouest
Brandon
(204) 726-6450

La présente fiche d'information a été produite en
collaboration par les partenaires suivants :

Conservation Manitoba,
Direction de la faune et de la protection des écosystèmes
Environnement Canada, Service canadien de la faune
Société protectrice du patrimoine écologique du Manitoba

Espèces déracinées

Toute espèce anciennement indigène du Manitoba qui a disparu dans toute la région qu'elle occupait au Manitoba. Elle est déclarée « espèce déracinée » par règlement en vertu de la *Loi sur les espèces en voie de disparition*.

Espèces menacées

Toute espèce anciennement indigène du Manitoba qui risque, si les facteurs qui la rendent vulnérable ne changent pas complètement, de devenir une espèce en voie de disparition ou en danger en raison de son faible nombre ou de son nombre décroissant de spécimens dans la province. Elle est déclarée « espèce menacée » par règlement en vertu de la *Loi sur les espèces en voie de disparition*.

Espèces en voie de disparition

Toute espèce anciennement indigène du Manitoba qui est menacée de disparition dans toute la région ou dans une partie importante de la région qu'elle occupe au Manitoba. Elle est déclarée « espèce en voie de disparition » par règlement en vertu de la *Loi sur les espèces en voie de disparition*.

Espèces vulnérables

Espèces qui ne sont pas régies par la *Loi sur les espèces en voie de disparition*, mais qui pourraient être considérées en voie de disparition ou menacées si les facteurs qui les rendent vulnérables ne changent pas complètement.